

**FORTES CHALEURS****FORTES CHALEURS,  
LA DIRECTION DOIT Y RÉPONDRE !**

**Les épisodes caniculaires sont de plus en plus précoces et intenses. Ces pics de fortes chaleurs ont des conséquences sur les conditions de travail et de repos. Pour y faire face, les mesures prises par la Direction ne sont pas à la hauteur des situations. Elles laissent les ASCT en plein désarroi pour assurer leurs missions, gérer les situations perturbées et pouvoir prendre un repos réparateur en RHR. Ce qui était possible lors des JOP 2024 l'est encore !**

Les récentes séquences caniculaires ont une fois de plus mis en exergue la fragilité du matériel en circulation. Jusqu'à présent, Intercités ainsi que certaines rames TER (73500...) et, à un degré moindre, Ouigo étaient régulièrement visées par des articles peu élogieux relatant des conditions de voyage épouvantables. En effet, les constats faits ces derniers jours, lors de la dernière période de canicule, ont démontré que toutes les circulations étaient concernées.

Les chaleurs intenses mettent à rude épreuve les installations ferroviaires. Les limites du matériel Corail sont connues depuis l'été 2003... Certaines rames TER ne climatisent pas, elles réfrigèrent tout au mieux, et à condition de ne pas avoir une forte affluence. Enfin, les difficultés rencontrées dans les technicentres, principalement en raison des manques d'effectifs et des process d'organisation du travail contestables, mettent à mal le service rendu.

Alors, dès lors qu'il y a des craintes de panne de climatisation, la Direction supprime les circulations (Intercités bat des records, cette année...). Pourtant, lorsqu'elle s'en donne les moyens, la Direction améliore la situation. Lors de la période JOP 2024, avec des pics de chaleur similaires, très peu de cas ont été relevés... Ainsi, c'est bien une question d'investissements en personnels et d'anticipation qui fait la différence.

Selon une étude récente de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles), il est difficile de travailler au-delà de 28 °C pour un travail physique et de 30 °C pour un travail sédentaire. Dans plusieurs rames, il a été constaté des températures bien plus élevées...

La CGT rappelle que le décret du 25 mai 2025 impose plusieurs mesures aux employeurs :

- augmentation de la quantité d'eau ;
- choix d'équipements de travail adaptés (la direction TGV Atlantique interdit aux ASCT le port des polos réglementaires...) ;
- fourniture d'équipements de protection individuelle ;
- adaptation des organisations du travail, avec des pauses complémentaires éventuelles.

Ce décret est un point d'appui pour imposer à la Direction des mesures énergiques et durables pour les ASCT et les usagers.

Les événements climatiques intenses ont d'autres conséquences pour le personnel roulant. Plusieurs structures Orféa ont connu des défaillances de climatisation, quand d'autres ont pris la décision contestable de régler la température des chambres et espaces communs à une température de 26 °C. Parfois, des relogements vers des hôtels à plusieurs dizaines de minutes des gares accroissent le temps d'acheminement et réduisent le repos récupérateur. La Direction est responsable de la qualité des repos hors résidence. Il en va des capacités de chacun de pouvoir remplir ses missions, notamment de sécurité, en toute sérénité.

**La CGT a interpellé la direction de SNCF Voyageurs et d'Orféa afin de les mettre face à leurs responsabilités et permettre ainsi aux ASCT de travailler et de prendre leurs repos dans des conditions optimales.**

**AVEC LA CGT, JE NE SUBIS PAS,  
JE GAGNE DES DROITS !**

